

11 juin 2025

Lancement de l'enquête publique unique relative à la réalisation de la bretelle A8 Ouest vers A51 Nord sur le nœud autoroutier A8/A51 à Aix-en-Provence.

Une enquête publique unique est organisée du vendredi 13 juin au mercredi 16 juillet 2025 inclus, dans le cadre du projet de création de la bretelle A8 Ouest vers A51 Nord à Aix-en-Provence. Porté par VINCI Autoroutes et cofinancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aix-en-Provence, ce projet vise à compléter le nœud autoroutier A8/A51 en créant une bretelle destinée à assurer la liaison entre l'A8 ouest vers l'A51 nord. Il a pour objectif de ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier, pour qu'il n'emprunte pas le réseau local, améliorant ainsi le cadre de vie des riverains et des usagers locaux en réduisant le trafic automobile sur le réseau secondaire et en améliorant la sécurité routière.



Le projet de création de la bretelle A8 Ouest vers A51 Nord

Actuellement, le nœud autoroutier ne permet pas de liaison directe entre l'A8 Ouest (en provenance de Lyon) et l'A51 Nord (en direction de Gap). Cette discontinuité autoroutière crée d'importants reports de trafic sur le réseau secondaire, générant **nuisances, saturation des voiries locales et insécurité routière**.

Le projet d'aménagement vise à :

- Ramener le trafic de transit à destination des départements alpins sur le réseau autoroutier, pour qu'il n'emprunte pas le réseau viaire local, en particulier la route de Galice (RD64) et l'échangeur du Pont-de-l'Arc ;
- Améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux : la réduction du trafic routier sur le réseau viaire secondaire améliorera de fait les conditions de sécurité routière pour la traversée du quartier de Jas-de-Bouffan et permettra une diminution des nuisances sonores et atmosphériques.

Inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier validé par l'État par décret du 6 novembre 2018, la création de cette liaison autoroutière directe constitue une réponse concrète aux enjeux de mobilité, de sécurité et de qualité de vie pour les habitants d'Aix-en-Provence. Elle s'inscrit dans une dynamique d'aménagement durable du territoire portée en partenariat avec les collectivités locales.

L'avis du public sollicité

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L.123-1 à L.123-19), cette **enquête publique unique** constitue une étape réglementaire essentielle. Elle permet au public de prendre connaissance du projet, d'en comprendre les enjeux et de **formuler ses observations** auprès de la commissaire enquêtrice, désignée par le Tribunal administratif. Elle tiendra plusieurs **permanences en mairie** pour échanger directement avec le public.

Modalités de consultation et d'expression des avis

Durant cette période, toute personne concernée par le projet peut consulter l'ensemble du dossier d'enquête publique et donner son avis.

Pour s'informer :

En consultant le dossier d'enquête publique en version papier, dans les lieux suivants :

- **Mairie d'Aix-en-Provence** – Service Urbanisme (siège de l'enquête)
3 rue Loubet – 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- **Mairie annexe du Jas-de-Bouffan**
2 rue Charloun Rieu – 13090 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h30
- **Mairie annexe du Pont-de-l'Arc**
75 route des Milles, place Sextius Conca – 13090 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h30

En version numérique :

- depuis le site internet du projet : www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com/
- depuis la page internet dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/projet-autoroutier-a8-a51/>,
- depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Aix-en-Provence> ,
- dans les lieux de l'enquête publique aux horaires d'ouverture depuis les tablettes numériques mises à disposition du public,
- sur un poste informatique mise à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421 – contact préalable au 04 84 35 43 84).

Pour donner son avis :

- *via* le registre numérique accessible dès du vendredi 13 juin 2025 à 9h jusqu'au mercredi 16 juillet 2025 à 16h30 inclus à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/projet-autoroutier-a8-a51/> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Aix-en-Provence>,
- par écrit, dans les registres ouverts à cet effet à la mairie d'Aix-en-Provence et dans les mairies annexes du Jas-de-Bouffan et du Pont-de-l'Arc consultables aux jours d'ouverture des bureaux et des permanences ;
- par courrier à l'adresse du siège de l'enquête publique : en Mairie d'Aix-en-Provence, Service de l'Urbanisme - 3, rue Loubet - 13100 Aix-en-Provence, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice – Vinci Autoroutes Construction de la branche A8 Ouest A51 Nord - Nœud autoroutier A8-A51 ;
- par courriel, à l'adresse suivante : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com, du vendredi 13 juin 2025 à 9h au mercredi 16 juillet 2025 à 16h30 inclus et à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice ;
- à l'oral, lors des 6 permanences, sans rendez-vous, réalisées par la commissaire enquêtrice.

Les permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations lors des six permanences indiquées ci-dessous.

Lieux	Adresse	Permanence
Mairie d'Aix-en-Provence	12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence <i>Salle d'accueil du rez-de-chaussée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 13 juin de 8h00 à 12h00 • Mercredi 16 juillet de 13h30 à 16h30

Mairie annexe du Jas-de-Bouffan	2, Rue Charloun Rieu, 13090 Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 18 juin de 13h30 à 16h30 • Jeudi 3 juillet de 8h00 à 12h00
Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc,	75, route des Milles, place Sextius Conca 13090 Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 24 juin de 8h00 à 12h00 • Lundi 7 juillet de 13h30 à 16h30

A l'issue de cette enquête publique, Madame la commissaire enquêtrice établira un rapport détaillant le déroulement de l'enquête et l'examen des observations recueillies. Dans un document séparé, elle consignera ses conclusions motivées, en précisant si elle est ou non favorable au projet. Il reviendra au préfet des Bouches-du-Rhône de décider de la déclaration d'utilité publique du projet.

Contacts presse :

Nelly DESTÈVE, nelly.desteve@vinci-autoroutes.com, +33 6 30 48 64 26

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France, accueillant chaque jour plus de 2,5 millions de clients et jusqu'à 4 millions l'été sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Premier concessionnaire autoroutier français, ses 5 X00 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, sa sécurité et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 9 régions, 44 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires qu'elle irrigue, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes - 180 aires de services - 266 aires de repos - 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).